AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1094
FR0000125007-FS0559

11 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 mai 2016, la société Wendel SE[1] (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mai 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 15% des droits de vote et de 10% du capital de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir indirectement 35 812 635 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 71 489 286 droits de vote, soit 6,38% du capital et 10,96% des droits de vote de cette société[2], répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Hirvest 1	986 589	0,18	1 837 194	0,28
Hirvest 3	34 826 046	6,21	69 652 092	10,68
Total Wendel	**35 812 635**	**6,38**	**71 489 286**	**10,96**

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché d'un bloc de 30 000 000 d'actions[3] COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN.

[1] Contrôlée par Wendel-Participations SE.
[2] Sur la base d'un capital de 561 197 137 actions représentant 651 980 677 droits de vote (compte tenu de la perte des droits de vote double attachés aux actions cédées), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqués diffusés par Wendel les 3 et 4 mai 2016.